BULLETIN de l'académie de NANTES

SNUEP F.S.U.

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

N°65 juin 2018

EDITO

Certains estiment que nous crions au loup en vous informant de l'impact de la réforme de la voie professionnelle et en décortiquant l'effet des mesures annoncées par Blanquer ! Ce sont les mêmes qui ont signé pour le Bac Pro 3 ans... Ce journal vous détaille les grilles de cette « revalorisation de la voie professionnelle » qui remet en cause l'enseignement professionnel public.

Cette réforme ne peut être déliée de la loi « Pour choisir son avenir professionnel » qui poursuit son chemin parlementaire. Cette loi, sensée assurer le côté « sécurité » de la loi Travail en permettant la formation des salariés, commence déjà par attaquer le financement des lycées professionnels ; mettant à mal la formation initiale. En effet, la part de financement "hors quota" pour la formation professionnelle en dehors de l'apprentissage est fortement réduite. Elle passe de 23 à 1 3%, ce qui représenterait une baisse de 200 millions.

En mettant en regard toutes les mesures annoncées par ce gouvernement, on peut voir la cohérence politique de ces projets. Tout est lié pour mettre en avant l'apprentissage, flexibiliser le marché du travail, créer des futurs salariés corvéables. Les pertes d'heures en enseignement général vont encore fragiliser notre public. Les blocs de compétences risquent de remettre en cause les diplômes et précariser davantage nos élèves.

Soyons prêts à nous mobiliser pour sauver l'enseignement professionnel public !

Cécile CHÉNÉ
Secrétaire académique

Le SNUEP-FSU ouvre sa période de pré-syndicalisation.
Nous espérons obtenir le renouvellement de votre confiance.
Pour renforcer le SNUEP-FSU, syndiquez vos collègues.

RÉUNION SPÉCIALE
Contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation

Les syndicats de la FSU vous informent
et vous défendent avant
les affectations de cet été

Le 4 juillet 2018
à ANGERS

En présence de Maître lefevre, avocat au Bureau de Nantes

SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers

sa.nantes@snuep.fr
07 68 06 76 64
http://nantes.snuep.fr

> Edito 01
> Réforme de la voie professionnelle 02-04
> CAPA mouvement 05
> Pétiton FSU 06
> Retraité-e : Action du 14 juin 06
> Réunion spéciale non tit 07
> Se syndiquer au SNUEP 08

Les LP, des « Harvards du pro », des « Campus d'excellence », laboratoires de « l'innovation pédagogique » où les élèves feront des « chefs d'œuvre » ? Mais oui, dans « l'école de la confiance » chère à notre ministre, voilà ce qui nous attend ! L'avenir s'annonce radieux pour les PLP... Vous n'y croyez pas ? Nous non plus. Voici pourquoi.

DE LA COM', ENCORE DE LA COM', TOUJOURS DE LA COM'

1ère nouveauté mise en avant pour favoriser « l'épanouissement des élèves » : création de campus « nouvelle génération », véritables lieux de vie et d'innovation avec terrains de sport et internat (les Régions vont payer ?), mais aussi fourre-tout de la formation initiale et continue. Tout cela dans des filières forcément créatrices d'emploi, que croyez-vous !
78 campus des métiers et des qualifications ont déjà poussé en 5 ans, dont 2 dans notre académie. Qui les connaît ? Quels LP sont concernés ? Pour quel avantage ? Aucun ? Zut. De la com', on vous dit.

Il ne s'agit pas d'attirer les jeunes, mais d'inciter les entreprises à utiliser nos plateaux techniques et à venir faire leur marché pour sélectionner leurs apprenti·es. Bah oui : faut « encourager la mixité des parcours ». Même qu'il y aura un CFA dans tous les LP.

DES HORAIRES RABOTÉS, DES FORMATIONS AFFAIBLIES

Le SNUEP-FSU n'étant pas sensible aux effets de langage, il a préféré sortir sa calculette sitôt connues les annonces du ministre. Et les chiffres, terrifiants, éclairent ses vrais objectifs : stopper l'élévation des niveaux de qualification et réduire les coûts.

Les différentes grilles horaires des bacs pros et des CAP sont remplacées par une grille unique. Les élèves auront de 3 à 4 heures de cours en moins par semaine ce qui permettra de supprimer plus de 5 000 postes de PLP.

Des dispositifs de co-intervention sont prévus (français et maths avec l'enseignement pro), pris sur les temps disciplinaires, pour faire de la remédiation et accompagner le projet d'orientation.

BAC PRO (3 ANS)			
	Futur volume	Vol. actuel (production)	Vol. actuel (services)
	2520 h	2900 h	2816 h
Écart		**- 13 %**	**- 10 %**

CAP (2 ANS)			
	Futur volume	Actuel (12 sem PFMP)	Actuel (14 sem PFMP)
	1704 h	1911 h	1831 h
Écart		**- 7 %**	**- 10 %**

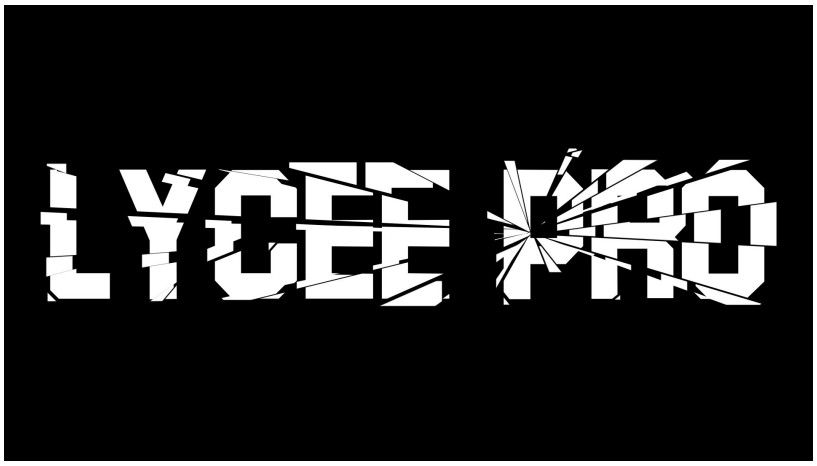

Retrouvez toutes les infos pour les CAP
sur : http://snuep.fr/

Voici quelques données pour le Bac pro qui vous permettront de vous faire une idée concrète de ce que le ministre appelle « la revalorisation de la voie professionnelle ».

Disciplines	Aujourd'hui	2nde (avec 6 sem. de PFMP)	1ère (avec 8 sem. de PFMP)	Terminale (8 sem. PFMP)	Différence (sur 3 ans)
Enseignements Pro	15,5 h / 16 h[1]	15 h*	15 h**	15 h***	– 60 h soit – 4,5 %
Français-HG-EMC (+ co-intervention)	4,5 h	3,5 h (1 h)	3 h (1 h)	2 h (0,5 h)	-113h soit – 30% - 42 h soit - 11 %
Maths (+ co-intervention)	2 h /2,5h	1,5 h (1 h)	2 h (0,5 h)	1,5 h (0,5 h)	- 41h soit - 13% + 16 h soit + 8%
LV1	2 h /2,5h	2 h	2 h	2 h	- 13 h soit - 7 %
Sciences ou LV2	2 h	1 h	1 h	1,5 h	- 71 h soit - 42 %
Arts Appliqués	1 h	1 h	1 h	1 h	0 h soit 0 %
EPS	2,5 h / 3 h	2,5 h	2,5 h	2,5 h	- 14 h soit – 6,25 %
EGLS + AP Accompagnement	4 h / 4,5 h	3,5 h	3,5 h	3,5 h	- 68 h soit – 19%
TOTAL élèves	33 h / 35 h	30 h	30 h	29 h	Grille 1 : - 380 h Grille 2 : - 294 h

** dont co-intervention (1 h en français, 1 h en maths/sciences)*
[1] grille 2 : 14,5 h / 15 h
*** dont co-intervention (1 h en français et 0,5 h en maths/sciences) et 2 h préparation projet / chef d'oeuvre*
****dont co-intervention (0,5 h en français et 0,5 h en maths/sciences) et 2 h préparation projet (présenté à l'oral)*

Il reste de nombreux points obscurs : y aura-t-il des volumes complémentaires professeurs ? Des seuils d'effectifs ? Quid de la PSE, de la Construction, de l'Éco-Gestion au sein des enseignements professionnels ?...

DES PARCOURS « SÉCURISÉS » ? NON. DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS ? OUI

Dans l'idéologie libérale, chacun doit être responsable de sa formation, peu importe les contraintes géographiques, sociales, financières. Peu importe les formations existantes dans un lycée, les effectifs, les différences de niveaux.

Vive les 3ème « prépa-métiers » !

Seule différence avec les 3ème prépa-pro : davantage de stages. Enfin, si vous arrivez à faire mieux… Ce qui réduira les heures de cours : mais leurs compétences de bases sont solides, non ?

Entrez dans ma famille !

Plutôt que de favoriser une bonne orientation en augmentant le nombre de places dans les LP, le ministre préfère regrouper des filières par familles de métiers pendant l'année de 2de. Outre la déprofessionnalisation inévitable, il faut en attendre des effets pervers : comment réagiront les jeunes qui auront clairement choisi une filière, voire un métier ? « Vous vouliez de la logistique ? Ce sera aussi de la sécurité. Vous aimez la pâtisserie ? Vous aimerez aussi la viande. Vous vouliez de la maintenance industrielle option aéronautique ? Ah, bah non : ce sont 2 familles différentes ».

À chacun ses PFMP.

Si la durée des stages n'augmente pas, comme le craignait le SNUEP-FSU, elle sera modulable, dans le cadre de l'autonomie des établissements : 4 à 6 semaines en 2nde, 6 à 8 semaines en 1ère, 8 semaines en Tale. Pour un même diplôme, l'écart pourra donc être de 4 semaines de cours selon les élèves ou les LP.

Après le bac, stop ou encore ? Il faut choisir, et vite.

Après 1 an seulement de formation totalement consacrée à une spécialité, en 1ère, les jeunes devront se positionner en début de Tale entre un module « insertion professionnelle » et un module « poursuite d'études ». Et les indécis ? Ça n'existe pas, voyons.

Des CAP à la carte : 1 an, 2 ans, 3 ans, choisissez votre programme !

Afin de « s'adapter » aux profils et besoins des jeunes, les durées de formation seront des plus variées. Sans moyens supplémentaires évidemment. Cela veut dire mélanger dans une même classe des élèves qu'il faudra suivre différemment. D'autant que là aussi seront valorisés les parcours mixtes, alors même que les taux de décrochage des apprenti.es explosent chez les plus jeunes et les plus fragiles scolairement. Comment préparer une progression pédagogique ? Comment organiser le moindre CCF ? Demandez au snetaa-fo, il est d'accord avec cette souplesse.

Le ministre affirme que l'offre de CAP sera développée. Comme en 2009. Et devinez qui y avait cru ?

Que faire du bac pro Gestion-Administration ?

Ce symbole d'une réforme ratée avec contenus inadaptés et regroupements de filières (principe qu'on veut généraliser aujourd'hui !), est une épine dans le pied du ministre. Il va donc en supprimer, beaucoup. Près de 1500 PLP sont concerné·es. Le SNUEP-FSU sera à leur côté pour éviter une nouvelle gestion de carrière maltraitante.

QUELQUES BONNES NOUVELLES ?

La pression certificative devrait baisser en bac pro. Les épreuves pour le diplôme intermédiaire seront passées en fin de 1ère et devraient être aussi des épreuves anticipées du bac. Les candidat·es ajourné·es pourraient recevoir des « attestations de blocs de compétences ». Ça leur fera une belle jambe à défaut d'une reconnaissance sur le marché du travail. Mais cela permettra d'affaiblir encore les diplômes !

Classes passerelles en BTS : pour mieux accompagner la réussite des bachelier·es pros, 2000 places seront créées dès la rentrée 2018 pour des candidat·es admis en « oui, si » sur Parcoursup. Mais le contenu et l'intérêt de ces classes restent à définir : simple garage non qualifiant pendant 1 an ? Ou garantie d'accès pour faire un BTS en 3 ans ? Rappelons que l'an dernier, plus de 100 000 titulaires d'un bac pro avaient demandé une poursuite d'études et que seul·es 37 000 avaient trouvé un BTS.

Les PLP pourront être affecté·es en BTS. C'est déjà possible. Blanquer le promettait déjà en 2009, certains syndicats s'en gargarisaient de joie (des noms, des noms !), mais c'est resté tellement rare…

Dès le 28 mai, jour de ces annonces, le SNUEP-FSU a multiplié communiqués de presse, interviews et interpellations des parlementaires pour déchirer l'emballage cadeau du ministre. Si cette réforme devait être appliquée, la baisse du niveau et des compétences professionnelles des bachelier·es pros sera inéluctable, les chances de poursuite d'études et d'insertion professionnelle seront fortement grevées.

Le SNUEP-FSU continuera à combattre la déstructuration programmée de l'enseignement professionnel public. Il en va de l'avenir des jeunes et de leurs conditions d'études. Il en va de l'avenir des PLP et de leurs conditions de travail.

Notre métier, leur avenir
Un syndicat pour faire corps !

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Déclaration liminaire CAPA
Mouvement intra-académique 15 juin 2018

Cette CAPA se tient à un moment où le chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, présente des orientations plus qu'inquiétantes pour le fonctionnement du pari-tarisme. En prônant une « déconcentration managériale » de la Fonction publique, ce projet propose la suppression du paritarisme, l'élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, la suppression des CAP par corps et celles concernant les mutations. Ce projet est à l'opposé des attentes des collègues et des valeurs que défendent les organisations syndicales.

De plus, le ministre de l'Éducation Nationale vient d'annoncer les grands axes de sa réforme pour la voie professionnelle scolaire. Les mesures annoncées font peser de lourdes menaces pour l'avenir scolaire et professionnel des jeunes. La qualité des formations est menacée et les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants seront inévitablement dégradées. L'allègement des grilles horaires, notamment en enseignement général, va fragiliser l'insertion et la poursuite d'études de nos élèves et annonce la suppression massive de postes de PLP.

Ces mesures sont inacceptables en l'état et entraveront l'avenir scolaire et professionnel des jeunes. Elles laissent aussi apparaître la volonté manifeste de s'attaquer au statut des PLP. Ce projet doit être retiré et de réelles négociations doivent s'engager. Le pilotage par le seul prisme des économies budgétaires ne peut répondre à l'ambition des défs éducatifs que nous devons relever.

Le SNUEP-FSU en défendant le paritarisme dénonce les pratiques de certaines organisations syndicales qui ont communiqué les projets de mouvement aux collègues avant la tenue de la CAPA. Nous avons été interpellés à de nombreuses reprises sur ce type de pratiques et rappelons la règle de confidentialité autour de ces questions.

Concernant le mouvement, nous constatons encore que le calibrage ne correspond pas aux b-soins de l'académie.

S'agissant des travaux de cette CAPA, nous travaillons dans le respect des règles et de l'é-galité de traitement et nous tenons à remercier les personnels du rectorat en charge de cette opération de gestion.

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU
C. CHENE et S. BERTRAND

Analyse du mouvement

La CAPA mouvement intra s'est tenue le 15 juin 2018. Cette année, il y avait 374 demandeurs **(331)***, cette hausse de demandes est due à l'augmentation du nombre d'entrants (+16) et du nombre de Mesure Carte Scolaire **(+7)** pour la moitié. Le nombre d'entrant.e.s n'était pas suffisant pour occuper les postes vacants : 253 **(223)**. 46.2 % des postes vacants restent vacants après le mouvement **(48 %)**. Cette année, comme en 2017, le ministère n'a pas affecté assez de PLP dans notre académie. Cette situation perdurera si le gouvernement ne recrute pas en nombre des PLP. Les remplacements seront encore difficiles cette année : 8 TZR stabilisés (nommés sur un poste fixe) et uniquement 5 mutations sur Zone de Remplacement (ZR). Le recours aux non titulaires va continuer. 13 collègues ont été affectés en extension, ce qui représente 10.3 % des entrants **(9.3 %)**. 248 **(223)** PLP en poste fixe (TZR compris) ont demandé à changer d'établissement, 82 **(33 %)** ont obtenu satisfaction **(63 ; 28 %).**

Cette année, le rectorat n'a pas diffusé le projet. Certaines organisations syndicales ont informé des collègues du projet, quelquefois en indiquant des fausses informations. Le SNUEP-FSU a dénoncé ces méthodes. La période entre le projet et la CAPA est un temps de travail pour les services du rectorat et des organisations syndicales (OS). L'administration et les OS « améliorent » le projet. Nous constituons des « chaines » : si un collègue libère tel support qui sera mieux muté. Il faut que les collègues ne soient pas lésés. Nous vérifions toutes les chaines proposées par le rectorat et les validons (ou non). Les propositions des OS sont étudiées en CAPA, cette année, 8 collègues ont eu une amélioration suite aux propositions des OS. **La moitié était proposée par le SNUEP-FSU.**

***(mutation intra 2017)**

LE GOUVERNEMENT VEUT METTRE FIN AU PARITARISME

Le 25 mai dernier, le gouvernement a présenté son projet de réduction du rôle et des capacités d'intervention des syndicats pour défendre les fonctionnaires. Il prévoit en effet de réduire le nombre de Commissions Administratives Paritaires (CAPA et CAPN pour ce qui nous concerne) et de supprimer leurs compétences. Les élu·es des personnels ne pourront plus :

- intervenir sur les projets de mutation pour proposer et obtenir des améliorations,
- défendre les situations individuelles et collectives pour les déroulements de carrière (avancement, promotion),
- garantir les droits des personnels soumis à procédure disciplinaire (certaines sanctions seraient prises sans consultation de la CAP par la hiérarchie).

Le rôle des CAP serait réduit aux situations de recours des agents. Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement.

Le gouvernement prévoit aussi de faire disparaître les CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les Comités Techniques. Les CHSCT n'existent que depuis quelques années dans l'Éducation nationale et peinent encore à entrer dans les mœurs. Combien d'enseignant·es ont le réflexe de remplir le registre santé et sécurité ? Combien savent qu'ils peuvent alerter les secrétaires des CHSCT, tou·tes des élu·es du personnel, quand ils ne peuvent régler dans leur établissement un problème qui les met en danger, physiquement ou psychologiquement ? Vouloir supprimer les CHSCT est révélateur du peu de cas que le gouvernement fait des conditions de travail.

Cette volonté de contourner les élu·es des personnels remet en cause notre statut, qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentant·es, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics. Cela s'opposerait au travail réalisé par ces dernier·es pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

La FSU est déterminée à faire reculer le gouvernement. Elle appelle les personnels à s'engager dans cette bataille en signant massivement sa pétition.

http://fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT

14 JUIN : LES RETRAITES N'ACCEPTENT TOUJOURS PAS : NON A LA CSG, NON AU BLOCAGE DES PENSIONS !

Des dizaines de milliers de retraités ont, après les manifestations des 28 septembre et 15 mars, manifesté à l'appel des 9 organisations nationales dans plus de 100 villes de France pour exprimer leur colère. Les « remerciements » du président Macron ne peuvent faire oublier le dédain qui leur est réservé : pas de réponse à leurs demandes d'entrevue et à leurs courriers.

Chaque jour, les retraités nous disent leur colère devant les prélèvements CSG qui frappent leurs pensions alors que le gouvernement multiplie les cadeaux fiscaux au détriment des services publics et de la Sécurité sociale. Ce « pognon »-là est celui qui manque aux retraités, aux malades dans les hôpitaux et les EHPAD, aux services publics en général.

Comme l'a encore prouvé la journée du 14 juin, la majorité actuelle serait pourtant mal avisée de croire que les retraités se résignent.

Déjà des dizaines de milliers de pétitions sont signées. Les retraités vont poursuivre leur action et utiliser la période des vacances pour faire signer leur pétition et ensuite rendre visite aux députés et sénateurs afin de leur rappeler leur demande d'une loi de finances rectificative qui :

- annule la hausse de la CSG pour tous
- mette fin au gel des pensions et procède à leur revalorisation

Les retraités ne lâchent rien et ils n'ont pas la mémoire courte.

Paris, le 14 juin 2018

Pour signer la pétition en ligne
http://www.retraitesencolere.fr/

Contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation

Les syndicats de la FSU vous informent et vous défendent avant les affectations de cet été !

PERMANENCE - RÉUNION SPÉCIALE
MERCREDI 4 JUILLET 2018
Bourse du Travail Place Imbach - ANGERS
DE 14H30 à 18H30

En présence de Maître Lefevre, avocat au barreau de Nantes (intervention de 14H30 A 16H30)

Pour des questions pratiques, confirmez-nous votre présence, quelle que soit votre heure d'arrivée, en indiquant vos NOM Prénom, discipline ou fonction contractuelle, nature de votre engagement (CDD ou CDI) et coordonnées, à cette adresse mail, qui centralisera : s3nat@snes.edu

UNE REUNION, POURQUOI ?

Malgré nos demandes réitérées depuis deux ans, et les promesses faites par le rectorat, le cadre de gestion général appliqué aux contractuels n'a toujours pas été clarifié et discuté devant les organisations syndicales représentatives au niveau académique. Son absence de conformité au droit continue, dans cette académie comme dans d'autres, de générer nombre de pratiques irrégulières en matière d'établissement des contrats de CDD et de CDI, de modifications contractuelles des quotités ou lieux d'exercice, de rémunération, de prise en charge du chômage.

L'objet de cette permanence-réunion est de vous informer avant la tenue de la commission consultative paritaire du 13 juillet, afin de vous donner l'ensemble des informations nécessaires avant toute signature d'engagement ou ré-engagement contractuel (CDD), ou d'avenant voire "nouveau contrat" venant modifier vos conditions d'emploi (CDI), à des conditions désavantageuses pour vous. Il s'agit également de vous donner les moyens individuels, dès cet été, d'une contestation la moins risquée possible, à ce stade, des irrégularités les plus flagrantes ressortant des "propositions" rectorales, et le cas, échéant, de vous ouvrir les pistes contentieuses qui pourraient, ensuite, s'avérer nécessaires.

C'est la raison de la présence en début d'après-midi d'un avocat du barreau de Nantes, qui pourra contribuer à apporter des réponses à vos interrogations générales lors de son intervention. Nous prendrons ensuite le temps de traiter avec vous tout problème ou questionnement plus particulier. Nos adhérent.e.s bénéficieront ultérieurement, de premiers conseils pour un suivi pré-contentieux, voire contentieux, pouvant faire l'objet d'un partenariat avec notre avocat référent.

Voici certains des points sur lesquels Maître Lefevre, avocat intervenant, et les syndicats de la FSU pourront, à l'occasion de la réunion du 4 juillet à Angers, vous apporter information et conseils :

- renouvellement de CDD et affectation pour les CDI, droits généraux,
- rémunération indiciaire,
- temps incomplet et temps partiel,
- minorations de service, heures supplémentaires, frais de déplacements.

Je suis retraité-e : je me syndique !

Régulièrement est distillée l'idée que les retraité-es seraient des « nanti-es », des « privilégié-es », dans le seul but de justifier de nouvelles régressions. Être syndiqué-e retraité-e aujourd'hui, c'est défendre ses conditions de vie, garantir son pouvoir d'achat et une protection sociale qui réponde à nos besoins.

Non-titulaires : se syndiquer est indispensable !

Pour connaître et défendre vos droits individuels et collectifs, pour améliorer vos conditions d'emploi et de rémunérations, pour être représenté-e dans les CCP, pour dénoncer et mettre fin à la précarité, pour la mise en place d'un plan de titularisation des contractuel-les.

Le SNUEP-FSU est :

- Le syndicat des personnels d'enseignement et d'éducation de la voie professionnelle dans la FSU, 1ère fédération de l'EN ;
- Un syndicat de luttes et de transformation sociale progressiste qui défend nos revendications professionnelles ;
- Un syndicat de revendications et de propositions, ni dans l'accompagnement des réformes, ni dans l'opposition systématique. Nous ne confondons pas contestation et immobilisme.

Nos mandats de défense de l'enseignement professionnel

Toujours contre la généralisation du bac pro en 3 ans et la réforme de la voie pro qui va encore amputer le temps de formation dans le seul but de supprimer des postes.

Pour l'arrêt immédiat des fermetures de sections GA et la remise à plat totale de la filière du tertiaire administratif de niveau IV.

Contre toute fusion forcée de bacs pros. Malgré le bilan négatif du bac pro GA, le ministère poursuit les fusions alors qu'elles coupent les bacs pros des réalités professionnelles et dévalorisent les diplômes.

Pour la fin du tout CCF. Nous nous sommes battu-es contre la généralisation des CCF et avons obtenu le retour à des épreuves ponctuelles dans plusieurs disciplines et leur suppression en 2nde pro.

Pour faire revenir les LP dans l'éducation prioritaire.

Notre fonctionnement démocratique et collectif

Aucun-e responsable du SNUEP-FSU n'est un-e permanent-e syndical-e, totalement déchargé-e. Tous et toutes assurent un service conséquent devant élèves.

Nos valeurs

Ne pas transiger avec la laïcité qui est le socle de la République et qui permet de vivre ensemble toutes et tous dans le respect de l'identité de chacun-e, et de sa liberté de conscience.

Lutter contre toutes les discriminations. Nous ne nous résignons pas aux inégalités. Nous combattons l'antisémitisme et toutes les formes de racismes, le sexisme, l'homophobie. Nous refusons toute remise en cause des droits des femmes à l'égalité.

Stagiaires : que peut m'apporter le syndicat ?

Lors de votre année de stage, dès le 1er trimestre, vous serez reclassé-e par le rectorat et vous devrez effectuer vos vœux pour le mouvement inter académique, puis ceux pour la phase intra académique.

A toutes ces étapes, le SNUEP-FSU vérifiera que votre reclassement est correct et vous conseillera sur la meilleure stratégie à adopter pour votre mutation.

Se syndiquer, ça vaut le coût ?

66 % de votre cotisation est déductible des impôts, voire 100 % si frais réels. Si vous êtes non-imposable, votre cotisation vous permet d'obtenir un crédit d'impôt de 66 %. L'adhésion, inférieure à la plupart des autres syndicats, revient à moins de 3 euros par mois pour un stagiaire, moins de 5 euros pour un PLP échelon 8, moins de 7 euros pour un hors-classe 6e échelon.

Pré-syndicalisation et syndicalisation : quelles différences ?

Quand on adhère au SNUEP-FSU, c'est pour l'année scolaire, du 1er septembre au 31 août. Si vous adhérez ou ré-adhérez avant le 30/09/2018, vous participez à la pré-syndicalisation, au 1er octobre c'est la syndicalisation. La pré-syndicalisation est la possibilité d'adhérer pour 2018/2019 aux tarifs de 2017/2018. Le montant des cotisations augmente au 1er septembre.

Pourquoi se pré-syndiquer ?

Pour faire une économie, pour ne pas recevoir des relances régulières du syndicat. Pour le syndicat, cela permet d'avoir une vision de la trésorerie pour l'année, le SNUEP-FSU ne vit que par les cotisations de ses adhérent-es, il n'a aucune aide extérieure. L'enregistrement des adhésions prend du temps pour les militant-es, avant septembre, nous avons un peu plus de temps pour effectuer ce travail.

Prélèvement automatique ?

Vous trouverez un formulaire de prélèvement automatique dans ce journal, c'est un mode de paiement autre que le chèque. Le prélèvement peut se faire en 3 ou 6 fois. Le prélèvement présente un avantage pour les adhérent-es : plus besoin d'envoyer un ou plusieurs chèques tous les ans. Le renouvellement est automatique si vous ne l'arrêtez pas (nous recevons un mel à la fin de l'année scolaire pour nous demander si nous souhaitons mettre fin à l'adhésion). Cela évite aux étourdi-es de quitter le SNUEP-FSU ponctuellement. Pour les militant-es, la saisie est beaucoup plus rapide, cela nous fait gagner du temps.

Naturellement toutes les raisons personnelles qui vous feraient pré-adhérer par prélèvement, sont toutes aussi importantes. Le SNUEP-FSU ne peut vivre sans vous car

LE SNUEP-FSU N'EST PAS LE SYNDICAT POUR SES ADHÉRENT-ES

MAIS LE SYNDICAT DE SES ADHÉRENT-ES

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2018-2019

En adhérant avant le 30 sept 2018,
vous bénéficiez de l'adhésion **jusqu'au 31/08/2019** aux tarifs 2017-2018

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à
SNUEP-FSU Nantes 14 Place Imbach 49 100 ANGERS
Courriel : sa.nantes@snuep.fr
Site : www.nantes.snuep.fr - Téléphone : 07 68 06 76 44

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militant·es.

Ancien·ne adhérent·e Oui ❑ N° : Non ❑
M. ❑ Mme ❑ Date de naissance : ..... / .... /.....
NOM : .....
Nom de naissance : .....
Prénom : .....
Adresse complète : .....
.....
.....
Tél. fixe : ..... Portable : .....
E-mail : .....

ACADÉMIE (au 01/09/2018) : *.NANTES.*

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP ❑ CPE ❑ AED ❑
Titulaire ❑ Stagiaire ❑
Classe normale ❑ Hors classe ❑ Classe exceptionnelle ❑
Échelon au 01/09/18 : ..... Depuis le : ...../...../.....
Contractuel·le ❑ CDD ❑ CDI ❑
Retraité·e ❑ en congé ❑ sans emploi ❑
Emploi particulier: (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) : .....

Discipline précise : .....
Code (si connu) : .....

AFFECTATION :

LP ❑ SEP ❑ SEGPA ❑ EREA ❑
Collège ❑ Lycée ❑ Supérieur ❑ FC ❑

Nom de l'établissement : .....
RNE (facultatif) : .....
Ville : .....
Si TZR, Étab d'exercice : .....
Rattachement administratif : .....

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *

*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : ..... % Montant ..... €
Mode de paiement : Prélèvement en 3x ❑
Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site ❑
Chèque-s : 1x ❑ 2x ❑ 3x ❑ Virement ❑

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ..... / .... / .....
Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2018-2019 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti·e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussigné·e ..... autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

❑ en **3 fois** la somme de ..... € soit pour chaque prélèvement ..... €
le 3 des mois suivants : novembre 2018, janvier 2019, mars 2019

❑ en **6 fois** la somme de ..... € soit pour chaque prélèvement ..... €
le 3 des mois suivants : novembre 2018, décembre 2018, janvier 2019, février 2019, mars 2019, avril 2019

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS

IBAN /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/
BIC *(Bank Identification Code)* /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Paiement: ☒ récurrent/répétitif

À : Le :
Signature :

N'oubliez pas de joindre un RIB comportant les informations BIC-IBAN

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.
Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

MONTANTS DES COTISATIONS DE PRÉ-SYNDICALISATION* POUR L'ANNÉE 2018-2019

*En adhérant avant le 30 sept 2018, vous bénéficiez de l'adhésion **jusqu'au 31/08/2019** aux tarifs 2017-2018

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	**Classe normale** Coût réel mensuel après crédit d'impôts	**99** 2,75	**120** 3,33	**126** 3,50	**132** 3,66	**141** 3,91	**144** 4,00	**156** 4,33	**165** 4,58	**177** 4,91	**192** 5,33	**204** 5,66
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	**177** 4,91	**192** 5,33	**204** 5,66	**216** 6,00	**231** 6,41	**243** 6,75					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	**213** 5,91	**225** 6,25	**237** 6,58	**255** 7,08		**273** 7,58	**282** 7,83	**297** 8,25			

AUTRES COTISATIONS :

- ❑ **Stagiaire** : 1er échelon classe normale
- ❑ Assistant·e d'éducation : 36 €
- ❑ Sans traitement : 27 €
- ❑ Non-titulaire : 93 €

Retraité·es* - PLP et CPE ❑ PLP1 : 87 € ❑ CN : 96 € ❑ HC : 108 € ❑ CEx : 114 €

*** Pour les retraité·es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)**

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snuep.fr

Aix-Marseille
Bruno BOURGINE
SNUEP-FSU
12 place du Gal de Gaulle
13001 Marseille

Amiens
Frédéric ALLÈGRE
22 rue du docteur Thomas
51100 Reims

Besançon
Virginie BOUVOT
Adrien GARDE
Maison des Syndicats
SNUEP-FSU
4B rue Léonard de Vinci
25000 Besançon

Bordeaux
P. BOUSQUET
G. JOUSSEAUME
N. LAKHSASSI
SNUEP-FSU
26 rue Paul Mamert
33800 Bordeaux

Caen
Benoît LECARDONNEL
3e étage, 10 rue Tancrède
50200 Coutances

Clermont-Ferrand
Stéphane ZAPORA
Ugo TREVISIOL
SNUEP-FSU
Maison du peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand

Corse
Antonia EHRHART
LP Jules Antonini
3 avenue Noël Franchini
CS 15006
20700 Ajaccio cedex 9

Créteil
K.TRAORÉ–L.TRUBLEREAU
SNUEP-FSU
11/13 rue des Archives
94000 Créteil

Dijon
Sandrine BERNARD
Philippe DUCHATEL
14 rue de la Chapelle
21200 Chevigny en Valière

Grenoble
B. GUILLAUD-ROLLIN
P. MICHELON
SNUEP-FSU
Bourse du travail
32 av. de l'Europe
38030 Grenoble Cedex02

Guyane
Sonia NEMORIN
Marina VOYER-COUPRA
SNUEP-FSU, BP 847
97339 Cayenne Cedex

La Réunion
Charles LOPIN
Résidence les Longanis
Bat C, Appt 4
7 Bd Mahatma Gandhi
97490 Ste Clotilde

Lille
Jacques ALEMANY
SNUEP-FSU
209 rue Nationale
59000 Lille

Limoges
Béatrice GAUTHIER
59 rue Noël Boudy
19100 Brive

Lyon
Séverine BRELOT
SNUEP-FSU
Bourse du travail
salle 44,
place Guichard
69003 Lyon

Martinique
Danielle AVERLANT
Christophe THEGAT
SNUEP-FSU
41 avenue des Caneficiers
97200 Fort de France

Mayotte
Serge CICCCONE
Omar ATTOUMI AMBRIRIKI
Paul FILLIUNG
SNUEP-FSU
7 bis ruelle Bassa
97615 Pamandzi

Montpellier
Pascal MILLET
SNUEP-FSU
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue
34090 Montpellier

Nancy-Metz
Patrick LANZI
Immeuble Quartz,
7 allée René Lalique - Apt 6
54270 Essey les Nancy

Nantes
Cécile CHÉNÉ
SNUEP-FSU
14 Place Imbach
49100 Angers

Nice
Andrée RUGGIERO
SNUEP-FSU
Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet
83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie
Raymonde JEAN PHILIPPE
BP 58
98845 NOUMEA CEDEX

Orléans-Tours
Gilles PELLEGRINI
Cathy LAVANANT
41 boulevard Buyser
45250 Briare

Paris
Eric CAVATERRA
SNUEP-FSU Paris
38 rue Eugène Oudiné
75013 Paris

Poitiers
Céline THIBAUDAULT
SNUEP-FSU
Avenue du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Polynésie Française
Jean-Luc CHAGNE
snueppf16@gmail.com
Tel : (689) 89 78 28 84

Reims
Régis DEVALLÉ
18 rue de Vitry
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes
Ronan OILLIC
Agnès PRUDENZANO
SNUEP-FSU
14 rue Papu
35000 Rennes

Rouen
Jérôme DUBOIS
Muriel BILLAUX
SNUEP-FSU
4 rue Louis Poterat
76100 Rouen

Strasbourg
Katia DENUX
8 rue des Chênes
67550 Vendenheim

Toulouse
Agnès BERNADOU
Estelle CARRIER
FSU 31 – SNUEP-FSU
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

Versailles
Rafikha BETTAYEB
Olivier GUYON
SNUEP-FSU Versailles
38 rue Eugène Oudiné
75013 Paris